

Procès-verbal de la Commission de quartier 11

Contrat de quartier durable Magritte

Date : mardi 14 mai 2019

Lieu : Boulodrome du site Essegem

Heures : 18h00 – 20h30

Présents

- Habitants: P. ADOPKO, S. DEFRANCE, D. VERDEN, K. VERMEERSCH, B. MAQUET (remplace A. DIRICKX)
- Secteur associatif : B. FRANCO (Sources d'harmonie), W. HAUWAERT (Stop Terminus), E. LE TEXIER (comité Magritte), O. VITRY (Collectif Jules Lahaye), B. COLSON (Bonnevie), N. GRIMBERGHS (l'Abordage)
- Secteur public : M. JANSSENS (Commune), M. PETIT (Région), A. ROUSSEAU (Commune), H. DOYEN (Commune), V. PIROTTIN (Commune)

Excusés : J-F. DELVAUX (Commune), J. Di VINCENZO (LOJEGA), L. LANOY (CPAS), H. HAMADACH (Habitante), E. JANSSENS, P. MICHALINO (LOJEGA), I. VERBEKE (GC Essegem), F. VERWIMP (Hub.brussels), S. VANDERHAEGHEN (école J. Brel)

Absents : S. SAHOULI (Habitant), S. DECLERCQ (Maison médicale), A. MAHMOUDI (FSE Crew), D. PATERNOTTE (habitante), E. FUERTES GONZALES (Habitant), F. GROOTEN (VGC), M. BOUBKER (Centre averroès-Mosquée), T. NTAMASHIMIKIRO (Habitante), J. VAN DER AUWERMEULEN (Habitant), P-M. ZALESKI (Habitant)

Non-membres : C. VANDEVIVERE (Commune), A. MASSART (Commune), C. MERCIER (Suède 36), M. CABOCHE (suède 36)

Introduction

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la CoQ 10
2. Présentation de l'avant-projet CHA 02
3. Divers

Le président de la CoQ, Marc Janssens, souhaite la bienvenue aux membres et énonce l'ordre du jour.

1) Approbation du PV de la COQ 10

Il a été demandé s'il y a eu un contact avec le facilitateur de bruit. Suède36 a répondu que le contact n'a pas encore été établi.

Il n'y a pas eu d'autres questions ni remarques, le PV est approuvé.

2) Présentation de l'avant-projet CHA 02

Christophe Mercier du bureau d'architectes Suède36 présente l'avant-projet CHA 02 (en annexe). Il aborde les différentes zones : La rue J. Lahaye, Le carrefour Lahaye-Bravoure-Essegem dit La Charnière, le square blabla, le parvis du site Essegem et la petite rue Essegem.

Questions-Réponses :

Les membres sont invités à poser leurs éventuelles questions sur l'avant-projet.

- Qu'implique le virage en épingle, au niveau de la charnière, en matière de circulation automobile? Est-ce que le fait de ne pas pouvoir redescendre la rue J. Lahaye ne posera pas de problèmes dans l'usage du quartier, par exemple lorsque les automobilistes cherchent une place de parking ?
- Quelle est la partie de la rue de l'école Jacques Brel qui deviendra piétonne?
 - Il s'agira uniquement de la portion Rue Joseph Loossens. M. Doyen rappelle que l'objectif est également d'amener l'école à repenser la mobilité en son sein.
- Concernant les noues et les plantations en façades qui sont prévues rue J. Lahaye :
 - Que signifie la prise en charge de la commune ?
 - M. Doyen répond que l'entretien des wadis sera pris en charge par la commune. Si des habitants souhaitent mettre des plantes grimpances sur leur façade avant, ils pourront recevoir une aide pour les placer mais seront responsables de leur entretien.
 - Est-ce que cela n'implique pas une forme de zigzag ?
 - Suède36 dit qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir, les trous sont petits et les noues sont interrompues.
- La STIB va-t-elle déplacer le deuxième arrêt ?
 - L'arrêt situé au bout de la rue J. Lahaye est conservé le temps que le projet au niveau du cimetière de Jette voit le jour.
- Des informations sont demandées – par Stop Terminus et le Collectif Jules Lahaye – à propos du remplacement des rails au niveau du carrefour Lahaye/de Smet de Naeyer, plus précisément à propos du niveau du bd où le raccordement serait établi.
 - H. Doyen, précise, qu'à son avis et sur base des derniers contacts qu'il a eu avec la STIB, le permis d'urbanisme tel que délivré à la STIB ne sera pas réalisé.
- Le collectif Jules Lahaye est très favorable à ce que la rue devienne sens unique. Karel Vermeersch aimerait savoir pourquoi cette décision n'est pas encore une certitude, selon lui, il ne devrait pas s'agir d'une décision politique.
 - M. Doyen répond que le débat qui doit être vu de manière macro afin de garantir l'intérêt général et la mobilité de tous. Par ailleurs, une concertation sur la protection des quartiers, par exemple la rue Jacobs Fontaine, est nécessaire. Il est également nécessaire de prendre en compte la demande d'un sens unique rue Léopold I afin de coordonner les directions attribuées à chacune des deux rues. De plus, pour pouvoir être sûr d'établir les sens uniques dans les bonnes directions, il faudra un contact pointu avec la ville de Bruxelles.

M. Doyen a pour avis qu'un sens unique avec une rue dégagée pourrait motiver les automobilistes à monter en vitesse, de plus que la STIB a évoqué de rétrécir la bordure de la rue Jules Lahaye.
Il n'est globalement pas fermé à la demande, mais il pense qu'elle doit s'accompagner de mesures latérales, pour ne pas engager plus d'effets pervers.
- Que révèle l'étude de mobilité sur la mise à sens unique de la rue J. Lahaye ?

- Suède36 avance que l'étude de mobilité est favorable à cette modification et qu'eux-mêmes, en tant qu'aménageurs, le sont également. Christophe Mercier précise que M. Doyen ne fait pas un refus, il désire simplement que la décision soit bien réfléchie.
- Qu'en est-il en termes de timing ? Il paraît que le permis d'urbanisme va être introduit avec la rue en double sens, pourtant le sens de la circulation influe sur l'aménagement de celle-ci.
 - M. Doyen répond qu'il y a déjà eu une pré-présentation au collège, celui-ci a demandé des éléments pour évaluer la plus-value, afin de pouvoir prendre une décision en connaissance de cause. Mais pour l'instant aucune décision n'est prise.
- M. Hauwaert (Stop terminus) désirerait, de sorte à pouvoir se prononcer, le plan de mobilité global du quartier. Il veut connaître les conséquences globales de l'épingle à cheveux à la charnière ainsi que les éléments concrets et précis qui seront mis en place pour limiter la vitesse.

Selon lui, le vainqueur de l'opération c'est Brusseau mais il doute que cela corresponde au souhait des habitants. Il affirme avoir reçu plusieurs échos négatifs concernant les wadis. Par rapport à ceux-ci, il aimerait d'ailleurs savoir s'ils seront créés des deux côtés de la rue et, dans le cas positif, si cela ne représenterait pas un danger pour les piétons dû à la proximité avec le tram. Il suggère alors une continuité des wadis.

 - Une continuité des wadis n'est pas envisageable pour plusieurs raisons. L'objectif premier, de reconnecter les deux côtés de la rue, ne pourrait pas être atteint. De plus, les voitures ne pourront plus rentrer dans leurs garages, les taxis ne pourront plus déposer facilement leurs clients et cela rendrait le travail des éboueurs plus compliqué.
- Est-ce que la création de l'épingle à cheveux n'aura pas pour effet de trop réduire la placette à la charnière ? Et, si on laisse passer les cyclistes, les motards ne vont-ils pas passer aussi ?
 - La placette ne sera pas trop réduite car celle-ci s'étendra des deux côtés de la rue J. Lahaye. Le CQD à la volonté de créer un nouveau cheminement piéton.
- L'arrêt de tram du côté du parvis de Lojega va être magnifique, par contre de l'autre côté il n'y a rien et le trottoir va être minuscule.
- Le Dog Run est-il placé à un endroit judicieux, le risque de nuisances sonores n'est-il pas trop élevé ? De plus, il y a déjà un parc à chiens le long du cimetière.
 - Suède36 justifie son choix en rappelant que l'objectif du projet est que les deux quartiers se rencontrent et que le lieu choisi est propice à cela. Il rassure également en disant que les nuisances sonores engendrées par ce genre de parcs sont assez réduites.
- Etant donné que tous les aspects de mobilité sont bien réfléchis, l'étude de mobilité ne devrait-elle pas devenir publique ?
 - Mme. Rousseau répond qu'à la base l'étude de mobilité devait être réalisée pour le site d'Esseghem, mais elle a été élargie par la suite. Aujourd'hui elle n'est pas encore finalisée et ne peut donc pas être diffusée. Elle précise qu'elle craint le risque d'une mauvaise interprétation des documents, elle pense que des explications complémentaires seront utiles dans le cas d'une diffusion de l'étude.
- Avez-vous obtenu les résultats de l'analyse du sol ?
 - Suède36 répond qu'ils attendent d'obtenir le feu vert concernant le plan afin de ne pas réaliser les sondages n'importe où. Il précise aussi que les résultats d'analyses ne sont pas indispensables pour pouvoir déposer une demande de permis d'urbanisme,

la promesse de les réaliser par la suite suffit. Pour le moment, il penche plutôt vers l'installation de wadis non perméables par prudence d'un point de vue pollution et pour éviter l'inondation des caves des habitants. Il informe que pour le bureau d'étude les wadis sont quelque chose d'assez nouveau mais qu'il travaille avec des hydrologues et qu'il s'engage à réaliser leur travail de manière sérieuse.

- Concernant l'accès au parking Esseghem, est-ce que l'entrée et sortie rue J. Lahaye sera fermée ?
 - Il y aura une entrée/sortie sur le boulevard et une entrée/sortie sur la rue J. Lahaye. Celles-ci ne seront pas communicante afin d'éviter trop de circulation.

- Est-ce que l'éclairage de la zone va être modifié et mis en valeur dans le cadre du plan lumière de la commune de Jette ?
 - Le plan d'éclairage n'est pas compris dans le plan d'étude. M. Doyen précise qu'étant donné qu'il y a une redistribution de tous les chemins, il y a une obligation que tous les plans d'éclairages soient revus.

3) Divers

L'avant-projet reçoit un avis favorable de la CoQ sous réserve d'un sens unique à la rue Jules Lahaye et de la communication des conséquences globales du virage en épingle au carrefour Lahaye-Bravoure-Esseghem.

Fin de réunion à 20h30. La prochaine CoQ n'est pas planifiée.